



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 4 juin 2018, à 15H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Monsieur Laurent Langlois, conseiller

Absences

Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Nicole Boies, adjointe administrative en remplacement de Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Résolutions**
 - 4.1 **Demande de permis soumis au P.I.I.A.**
 5. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 6. **Clôture de la séance**
 7. **Levée de la séance**
-

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Laurent Langlois
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-06-131

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 **Demande de permis soumis au P.I.I.A.**

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 29 mai 2018 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

26, chemin des Pins Construction d'un bâtiment secondaire

CONSEIL 18-06-132
CCU-18-05-008
Permis 2018-017

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Jean Leclerc
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1086, chemin de la Grosse-Roche Rénovation d'un bâtiment principal

CONSEIL 18-06-133
CCU-18-05-009
Permis 2018-024

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Jean Leclerc
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1436, chemin du Club-Nautique Rénovation d'un bâtiment principal

CONSEIL 18-06-134
CCU-18-05-010
Permis 2018-025

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Jean Leclerc
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1490, chemin du Club-Nautique Rénovation d'un bâtiment principal

CONSEIL 18-06-135
CCU-18-05-011
Permis 2018-018

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Jean Leclerc
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1644, chemin de la Chapelle Rénovation d'un bâtiment principal

CONSEIL 18-06-136
CCU-18-05-012
Permis 2018-026

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Jean Leclerc
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1768, chemin du Tour-du-Lac Nord Permis de quai

CONSEIL 18-06-137
CCU-18-05-013
Permis 2018-028

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14 conditionnellement à ce que le certificat d'autorisation du domaine hydrique soit à jour et corresponde aux dimensions après modifications.

1878, chemin de la Pointe

Rénovation du patio

CONSEIL 18-06-138
CCU-18-05-014
Permis 2018-022

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Jean Leclerc
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

Aucune question.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. Laurent Langlois
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-06-139

QUE la séance soit levée à 15h25

YVES BÉDARD
MAIRE

Nicole Boies
Adjointe administrative